



Orléans le 9 septembre 2020

Motion de l'Unité de Recherche de Zoologie Forestière Orléans INRAE

A l'instar de la majeure partie de la communauté scientifique et universitaire, les agents de l'Unité de Recherche de Zoologie Forestière s'étaient prononcés en Février, puis en Juin, pour que le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) soit abandonné. Nous considérons que ce projet était susceptible d'aggraver significativement les difficultés de la recherche publique en généralisant la précarité des personnels par la multiplication de nouveaux types de contrats précaires (CDIs de mission scientifique, chaires de professeur junior) au détriment des postes pérennes de chercheurs comme d'ITA, et en renforçant la recherche sur projets au détriment de financements pérennes des unités de recherche.

Depuis, la crise sanitaire a largement mis en lumière les conséquences néfastes d'un tel mode de fonctionnement fondé sur la précarité des personnels et des laboratoires, et démontré que l'activité de recherche nécessitait des postes stables et un financement sur le long terme.

Malgré ce rejet massif et sans tenir compte des enseignements de la crise Covid-19, Madame la Ministre entend faire passer sa loi au forcing en procédure accélérée à l'Assemblée Nationale dans la semaine du 21 Septembre. Nous avons aussi été informés qu'elle voudrait faire signer par les syndicats un protocole d'accord sur les rémunérations et carrières qui acterait une partie de ces dispositifs d'emplois précaires (les chaires juniors) en « échange » d'une promesse d'augmentation des primes pour certaines catégories, augmentation largement individualisée et soumises à des critères de « performance » et très loin de compenser la perte du pouvoir d'achat résultant du blocage de la valeur du point d'indice depuis 10 ans.

Les agents de l'Unité de Recherche de Zoologie Forestière réunis en conseil d'unité réaffirment leur exigence de l'abandon de ce projet de LPPR comme du protocole associé. Nous demandons, à l'inverse, la création de postes de titulaires à hauteur des besoins, une augmentation des crédits récurrents, et la revalorisation des salaires sur la base du point d'indice.

Nous nous adressons à nos collègues des autres unités INRAE pour qu'ils nous rejoignent dans ces exigences.